

*punctum remotum* chez les myopes ; seulement au lieu de rapprocher l'épingle, on l'éloigne jusqu'au point où son image se dédouble, et ce point est la limite du *punctum remotum*. Les deux figures que je vais tracer sur la planche, vous feront comprendre de suite ce qui se passe dans les deux cas.

Dans le premier cas, l'accommodation n'étant plus suffisante, les rayons lumineux vont se réunir en arrière de la rétine, et rencontrent cet organe en convergeant dans deux endroits différents, il en résulte deux images ; mais comme l'extériorisation se fait toujours perpendiculairement à la surface rétinienne, ou suivant la direction de l'axe des cônes impressionnés par la lumière, ces deux images sont *croisées*. On peut du reste s'en convaincre aisément en fermant une des deux ouvertures sur la carte ; si c'est l'ouverture de gauche l'image droite disparaîtra, de même l'occlusion de l'ouverture de droite fera disparaître l'image gauche.

Dans le second cas, les rayons lumineux se réunissent avant d'atteindre la rétine, ils arrivent alors à cet organe en divergeant, et il en résulte encore deux images, mais qui sont *homonymes* cette fois. L'expérience que nous venons de faire, va le prouver : fermons l'ouverture de gauche, et l'image gauche sera supprimée, la même chose aura lieu pour l'image droite, si l'ouverture de droite est fermée.

Ce serait trop long, et inutile de vous parler des différents optomètres qui ont été inventés par Porterfield, Ths. Young, de Græfe, Hasner, &c., et qui reposent tous sur le même principe ; je vous dirai seulement que celui dont on se servait à la clinique de M. Giraud-Teulon, et qui est d'une exactitude suffisante, se compose d'une règle graduée et d'une réglette, la règle à calcul de Javal que voici, vous en donne une idée, seulement la réglette à un bout, est munie d'un petit cadre à peu près carré dans lequel sont tendus verticalement des crins noirs séparés l'un de l'autre par un intervalle d'un millimètre environ. Pour s'en servir, on place la règle devant l'œil à examiner, puis on éloigne le cadre jusqu'à ce que les crins deviennent parfaitement distincts ; le chiffre marqué sur la règle, qui correspond à l'endroit où le cadre se trouve au moment de la vision nette, indique la distance du *punctum proximum*.

Bien entendu, ce que je viens de dire sur le *punctum proximum*, ne se rapporte qu'à la vision d'un seul œil. Il est évident que ce point n'est pas tout à fait le même pour la vision binoculaire, car ici, il faut compter avec le mouvement de convergence que les deux yeux sont obligés de faire pour fixer un objet très rapproché, et l'on comprend de suite que ce mouvement de convergence doit diminuer un peu l'amplitude d'accommodation, un seul œil pouvant voir le même objet plus longtemps et de plus près que les deux yeux ensemble.